



Guide des tarifs municipaux 2025 / 2026

Approuvé par délibération n°25/18 du 10 juin 2025



SOMMAIRE

A. Principes généraux et modes de tarification.	2
1- Tarifs soumis au quotient familial (en fonction des ressources du foyer)	
2- Tarifs uniques	
B. Les tarifs	3
I. Enfance	3
1- Restauration scolaire, pause méridienne et accueil des enfants avec PAI	
2- Étude surveillée seule ou avec accueil du soir	
3- Accueil périscolaire matin et/ou soir	4
4- Accueil des mercredis matin avec et sans repas	
5- Accueil des mercredis journée et vacances scolaires (repas compris)	5
II. Location	5
1- Salle des fêtes	
2- Salle polyvalente	6
3- Courts de tennis	
III. Cimetière	7
1- Concession	
2- Columbarium	
3- Caverne	
4- Taxe d'inhumation	
IV. Proximité et Citoyenneté	7
1- Photocopies	
2- Occupation du domaine public communal	8

A • Principes généraux et modes de tarification

Pour rendre accessibles les services municipaux au plus grand nombre, la Municipalité, selon le type de prestation, a adapté ses modalités de tarification comme suit :

1- Tarifs soumis au quotient familial (en fonction des ressources du foyer)

Périscolaire	<ul style="list-style-type: none">• Restauration scolaire et tarif pour enfant avec PAI• Étude surveillée sans/avec accueil périscolaire• Accueil périscolaire : matin et/ou soir• Mercredi matin avec/sans repas• Mercredi journée et vacances scolaires repas compris
---------------------	---

- Quotient familial (12 tranches)

Tranches	Quotient familial
A	Moins de 400 €
B	400,01 € à 500 €
C	500,01 € à 625 €
D	625,01 € à 775 €
E	775,01 € à 975 €
F	975,01 € à 1 225 €
G	1 225,01 € à 1 525 €
H	1 525,01 € à 1 900 €
I	1 900,01 € à 2 350 €
J	2 350,01 € à 2 875 €
K	2 875,01 € à 3 500 €
L	Plus de 3 500,01 €

2- Tarifs uniques

Location	<ul style="list-style-type: none">• Salle des fêtes• Salle polyvalente• Court de tennis
Cimetière	<ul style="list-style-type: none">• Concession• Columbarium• Cavurnes• Taxe d'inhumation
Proximité et Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">• Photocopie• Occupation du domaine public communal

B • Les tarifs

I - ENFANCE

1- Restauration scolaire, pause méridienne et accueil des enfants avec PAI

Tranches / Montant par enfant	Tarif individuel		
	Tarif maternelle	Tarif élémentaire	PAI
A	1,61 €	1,65 €	0,68 €
B	1,84 €	1,89 €	0,84 €
C	2,07 €	2,12 €	1,01 €
D	2,30 €	2,36 €	1,17 €
E	2,53 €	2,59 €	1,33 €
F	2,76 €	2,83 €	1,49 €
G	3,22 €	3,30 €	1,65 €
H	3,68 €	3,77 €	1,81 €
I	4,15 €	4,25 €	1,97 €
J	4,61 €	4,72 €	2,13 €
K	5,07 €	5,19 €	2,29 €
L	5,53 €	5,66 €	2,45 €
Extérieur	6,91 €	7,08 €	3,02 €
Enseignants	5,70 €		

2- Étude surveillée seule ou avec accueil du soir

Tranches / Montant par enfant	Tarif	
	Etude seule	Etude + Accueil
A	1,00 €	1,65 €
B	1,20 €	1,95 €
C	1,40 €	2,25 €
D	1,60 €	2,55 €
E	1,80 €	2,85 €
F	2,00 €	3,15 €
G	2,20 €	3,45 €
H	2,40 €	3,75 €
I	2,60 €	4,05 €
J	2,80 €	4,35 €
K	3,00 €	4,65 €
L	3,20 €	4,95 €
Extérieur	4,00 €	6,00 €

3- Accueil périscolaire matin et/ou soir

Tranches / Montant par enfant	Tarif		
	Accueil matin	Accueil soir	Supplément retard par demi- heure commencée
A	0,80 €	1,30 €	
B	1,00 €	1,50 €	
C	1,20 €	1,70 €	
D	1,40 €	1,90 €	
E	1,60 €	2,10 €	
F	1,80 €	2,30 €	8,00 € quel que soit le quotient
G	2,00 €	2,50 €	
H	2,20 €	2,70 €	
I	2,40 €	2,90 €	
J	2,60 €	3,10 €	
K	2,80 €	3,30 €	
L	3,00 €	3,50 €	
Extérieur	4,00 €	4,50 €	

4- Accueil des mercredis matin avec et sans repas

Tranches / Montant par enfant	Tarif individuel		
	Sans repas	Maternelle avec repas	Elémentaire avec repas
A	2,31 €	3,92 €	3,96 €
B	2,51 €	4,35 €	4,40 €
C	2,71 €	4,79 €	4,84 €
D	2,91 €	5,22 €	5,27 €
E	4,22 €	6,75 €	6,82 €
F	4,52 €	7,29 €	7,35 €
G	4,82 €	8,05 €	8,13 €
H	5,23 €	8,91 €	9,00 €
I	5,43 €	9,57 €	9,67 €
J	5,83 €	10,44 €	10,55 €
K	6,33 €	11,40 €	11,52 €
L	6,83 €	12,36 €	12,49 €
Extérieur	16,08 €	22,99 €	23,16 €

5- Accueil des mercredis journée et vacances scolaires (repas compris)

Tranches / Montant par enfant	Tarif individuel		
	Maternelle	Elémentaire	PAI
A	6,24 €	6,27 €	5,31 €
B	6,87 €	6,91 €	5,87 €
C	7,50 €	7,55 €	6,43 €
D	8,13 €	8,19 €	6,99 €
E	10,98 €	11,04 €	9,77 €
F	11,81 €	11,88 €	10,53 €
G	12,87 €	12,95 €	11,30 €
H	14,14 €	14,23 €	12,26 €
I	15,00 €	15,10 €	12,82 €
J	16,26 €	16,38 €	13,79 €
K	17,73 €	17,85 €	14,95 €
L	19,20 €	19,33 €	16,12 €
Extérieur	33,95 €	34,28 €	29,15 €

II - LOCATION

1- Salle des fêtes (maximum 70 personnes)

du vendredi 19h au lundi 9h

Etat des lieux – remise de clefs :

Entrée : vendredi à 15h30 / Sortie : lundi à 9h

Tarif Pinois :		500 €
Tarif extérieur :		1 000 €
<u>auxquels il faut rajouter le tarif REOMI</u>		
<u>par bac d'ordures ménagères de :</u>		
		26,32 €
<u>Pinois :</u>		
Acompte 1	20% à la réservation	100 €
Acompte 2	50% un mois avant	250 €
Solde	30% 15 jours avant	150 €
<u>Extérieur :</u>		
Acompte 1	20% à la réservation	200 €
Acompte 2	50% un mois avant	500 €
Solde	30% 15 jours avant	300 €
+ Cauton Ménage :		150 €
Cauton Matériel :		900 €

2- Salle polyvalente Nicole PARIS (maximum 220 personnes)

du vendredi 18h15 au lundi 10h

Etat des lieux – remise de clefs :

Entrée : vendredi à 14h30 / Sortie : lundi à 10h

Tarif Pinois :		1 000 €
Tarif extérieur :		2 000 €
<u>auxquels il faut rajouter le tarif REOMI</u>		
<u>par bac d'ordures ménagères de :</u>		
		26,32 €
<u>Pinois :</u>		
Acompte 1	20% à la réservation	200 €
Acompte 2	50% un mois avant	500 €
Solde	30% 15 jours avant	300 €
<u>Extérieur :</u>		
Acompte 1	20% à la réservation	400 €
Acompte 2	50% un mois avant	1 000 €
Solde	30% 15 jours avant	600 €
+ Cauton Ménage :		200 €
Cauton Matériel :		1 500 €

3- Court de tennis

La possibilité est accordée aux pinois de louer un court de tennis extérieur sur délivrance d'une carte d'accès.

Renseignements jours et créneaux en mairie : 01 60 26 22 09

Tarif pour 2h00 :	5 €
+ Caution :	100 €

III - CIMETIERE

1- Concession

Pour une durée de 15 ans :	150 €
Pour une durée de 30 ans :	300 €
Pour une durée de 50 ans :	600 €

2- Columbarium

Pour une durée de 10 ans :	300 €
Pour une durée de 15 ans :	450 €
Pour une durée de 30 ans :	880 €

3- Caverne

Pour une durée de 10 ans :	315 €
Pour une durée de 15 ans :	630 €
Pour une durée de 30 ans :	945 €

4- Taxe inhumation

Montant de la taxe :	35 €
----------------------	------

IV – PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

1- Photocopies

TARIFS	Copie en noir et blanc		Copie en couleur	
	Recto	Recto/verso	Recto	Recto/verso
Format				
Feuille A4	0,20 €	0,30 €	0,50 €	0,70 €
Feuille A3	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,60 €

2- Occupation du domaine public communal

Pour les commerces ambulants à usage commercial et/ou artisanal

Tarif ponctuel :	15 € par jour
Forfait pour 1 jour par semaine :	200 € par an

Pour les commerces ambulants à usage commercial et/ou artisanal *

DESIGNATION	Tarif par jour	Tarif par semaine	Tarif par mois
Echafaudage fixe ou mobile	5 € / ml	15 € / ml	
Benne à gravats, matériaux de chantier	5 €		
Bungalow de chantier		26 € / m ²	
Bureau de vente		5 € / m ²	
Sanitaires provisoires		5 € / m ²	
Ligne électrique provisoire			10 € / poteau

* Le constat d'occupation illicite du domaine public (occupations du domaine public sans autorisation, quel qu'en soit le motif) donnera lieu à une pénalité d'un montant de trois fois le coût unitaire applicable et ne fera pas obstacle aux éventuelles contraventions de grande voirie